

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 04/12/2018

Délibération n° D-2018-425

Acquisition d'une parcelle impasse des Gardénias et retrait de
la délibération D218-35 du 5 février 2018

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : BEAUVAIS Elisabeth

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**Acquisition d'une parcelle impasse des Gardénias et
retrait de la délibération D218-35 du 5 février 2018**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La commune de Niort est propriétaire de diverses parcelles de terrains situées dans le secteur de la Vallée de Bellevue.

Afin de permettre un aménagement de la zone AUM dans le prolongement de l'impasse des Gardénias, il restait à acquérir une parcelle dans cette zone.

Par délibération du 5 février 2018 il avait été acté la cession à la collectivité par les propriétaires de la parcelle HH n°136 pour une superficie de 1 958 m² pour le prix de 25,49 €/m² arrondi à 50 000 €.

Dans leur projet de cession du surplus de leur propriété, lesdits propriétaires ont souhaité conserver une bande de terrain permettant la réalisation d'un branchement d'eau vers leur propriété, et ont procédé à une nouvelle division de la propriété HH n°136.

Ladite parcelle HH n°136 a donc été divisée en n°142 pour 57 m² et n°143 pour 1 901 m².

Après une nouvelle négociation, ces derniers ont accepté de céder à la collectivité la parcelle cadastrée section HH n°143 pour 1 901 m², en maintenant le prix de base de 25,49 €/m², représentant une valeur de QUARANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SIX EUROS ET QUARANTE NEUF CENTS (48 456,49 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D2018-35 du Conseil municipal du 5 février 2018 se rapportant à la vente précitée ;
- approuver l'acquisition de la parcelle HH n°143 pour une superficie de 1 901 m² au prix de 48 456,49 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Commune :
NIORT (191)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage 10343
Document vérifié et numéroté le 19/09/2018
A Niort
Par Stéphane LIEVRE
Géomètre
Signé

PTGC

171 Avenue de PARIS
B.P. 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Téléphone 05 49 09 98 65

ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires de ce plan ont eu connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
le

(1)ayer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une ossuise (plan renove par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien maître du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.)

Section HH
Feuille(s) 000 HH 01
Qualité du plan P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 19/09/2018
Support numérique

D'après le document d'arpentage
dressé

Par BERTHOME FREDERIC (2)

Réf : Ni 166.2017-182388
Le 24/08/2018

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

